Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20261109-10_11_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 30/10/2026		Le Lundi neuf Novembre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:		*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
En exercice:	19	
Présents:	17	
Votants:	19*	
Pour:	19	
Contre	0	*Absents excusés:* PAUGAM Jean-Luc*, pouvoir donné à Serge MER JACQ Jérôme*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL
Abstention:	0	
Délibération N°: 10-11-2026		*Secrétaire de Séance:* CREAC'H Annie

Objet : Migration du logiciel de gestion du cimetière GESCIME vers une nouvelle version « Full Web »

Monsieur le Maire

EXPOSE au Conseil municipal que la commune utilise actuellement le logiciel GESCIME Version 3 pour assurer la gestion administrative et la cartographie du cimetière communal.

Cette version, mise en service il y a une quinzaine d'années, devient progressivement obsolète et risque de présenter des incompatibilités avec certaines applications tierces, notamment pour la fusion de documents à compter de 2027.

Afin de garantir la continuité du service, de moderniser les outils de gestion et de maintenir la compatibilité avec les applications futures, la société GESCIME propose une migration vers sa nouvelle version GESCIME Full Web, accessible depuis une simple connexion internet.

La proposition commerciale comprend notamment :

- la migration de la version actuelle GESCIME V3 vers la version Full Web ;
- la reprise des données, des documents et des comptes utilisateurs existants ;
- la modernisation des plans du cimetière ;
- une session de formation à distance de trois heures ;
- la mise en ligne du logiciel GESCIME et du portail citoyens GESCIME.Net ;
- le droit d'usage et l'hébergement de la solution ;
- l'accès à une hotline fonctionnelle et réglementaire illimitée ainsi que l'abonnement à la newsletter funéraire mensuelle.

Cette évolution permettra à la commune de disposer d'un outil de gestion modernisé, plus accessible et pérenne, facilitant le suivi des concessions et l'accès des administrés aux informations relatives au cimetière.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire

PROPOSE au Conseil municipal d'approuver la migration du logiciel vers la version Full Web, conformément à la proposition commerciale de la société GESCIME.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20261109-10_11_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la migration du logiciel de gestion du cimetière GESCIME V3 vers la nouvelle version GESCIME Full Web, conformément à la proposition commerciale :

- Investissement : montant de la migration : 1 692€ HT
- Fonctionnement : coût de l'abonnement annuel d'hébergement et de maintenance : 930€ TTC

ACCEPTE les prestations associées à cette migration, comprenant notamment la reprise des données, la modernisation des plans, la formation, la mise en ligne des solutions, l'hébergement et les services d'assistance;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition commerciale ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette migration ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, le 09/11/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire* MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère	*Mme CREAC'H Annie* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 13/11/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 13/11/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 09 Novembre 2026